



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/DEC/CP-EM/1/1
27 novembre 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES

Première réunion extraordinaire
Montréal (en ligne), 16-19 novembre 2020 et
25-27 novembre 2020 (reprise de la session)

**DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES SIÉGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA
PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES LORS DE SA PREMIÈRE
RÉUNION EXTRAORDINAIRE**

**CP-EM-1/1. Budget intérimaire pour le programme de travail du Protocole de
Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, pour
l'année 2021**

La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques,

Rappelant sa décision 9/16, par laquelle elle a approuvé le budget pour l'exercice biennal 2019-2020,

Tenant compte du fait que la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena a été reportée à 2021 en raison des contraintes liées à la pandémie de COVID 19,

Soulignant, par conséquent, la nécessité de prendre des dispositions pour assurer le fonctionnement continu des organes du protocole, y compris son secrétariat et les réunions de ses parties et de ses organes subsidiaires,

Prenant note de la proposition du Bureau de la Conférence des Parties tendant à ce que, à titre exceptionnel, les Parties examinent et approuvent un budget intérimaire pour 2021 selon des modalités convenues,

Tenant compte de la note de la Secrétaire exécutive,¹

Reconnaissant le caractère exceptionnel des circonstances dues à la pandémie et exprimant sa solidarité avec toutes les Parties faisant face à ses conséquences humaines et économiques,

1. *Confirme que la présente décision complète la décision 9/16, qui reste en vigueur jusqu'à la prochaine réunion ordinaire de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au*

¹ CBD/CP/ExMOP/1/2.

Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, et que ses dispositions s'appliqueront également en 2021, sauf disposition contraire de la présente décision ;

2. *Décide* de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2021, ou, au cas où la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena ne se tiendrait pas en 2021, jusqu'à la fin du mois suivant la clôture de la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena, la validité des fonds alloués dans le budget 2019-2020 et associés aux coûts des réunions de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et de ses organes subsidiaires qui sont reportées de l'exercice biennal 2019-2020 ; et autorise le report de ces fonds, estimés à 570 740 dollars des États-Unis, qui seront dépensés en 2021 aux fins indiquées dans le tableau 1 ci-dessous ;

3. *Approuve*, à titre exceptionnel, un budget-programme de base intérimaire pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques de 2 515 894 dollars des États-Unis pour l'année 2021, représentant 15 % du budget intérimaire intégré de 16 772 626 dollars des États-Unis pour l'année 2021, aux fins énumérées dans les tableaux 2a et 2b ci-dessous ;

4. *Adopte* le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses pour 2021, conformément au barème des quotes-parts actuel des Nations Unies, tel qu'il figure dans le tableau 4 de la présente décision ci-dessous ;

5. *Décide* d'appliquer, mutatis mutandis, les paragraphes 4 et 5 et les paragraphes 7 à 18 de la décision de la Conférence des Parties à sa deuxième réunion extraordinaire.

Tableau 1
Budget intégré relatif aux fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique et de ses protocoles pour 2019-2020

(Milliers de dollars des États-Unis)

<i>Poste de dépense</i>	<i>Budget total approuvé</i>	<i>Estimation des dépenses totales (1er janvier 2019-31 décembre 2020)</i>	<i>Estimation des reports</i>	<i>Variance</i>
A. Dépenses de personnel	23 080,5	20 100,0		2 980,5
B. Réunion du Bureau	365,0	200,0	165,0	
C. Voyages en mission	800,0	559,6		240,4
D. Consultants/sous-traitants	100,0	100,0		
E. Matériel de sensibilisation du public/communications	100,0	100,0		
F. Assistance temporaire/heures supplémentaires	200,0	200,0		
G. Formation	10,0	10,0		
H. Traduction du site Internet du Centre d'échange/projets du site Internet	130,0	130,0		
I. Réunions ¹	3 688,0	845,8	2 842,2	
J. Réunion d'experts	320,0	83,7	150,0	86,3
K. Réunions extraordinaires concernant l'après-202 ²	1 310,0	1 100,0	210,0	
L. Loyer et dépenses connexes	2 652,9	2 652,9		
M. Frais généraux de fonctionnement	1 453,2	1 453,2		
Sous-total (I)	34 209,6	27 532,2	3 367,2	3 307,2
II. Dépenses d'appui au programme (13%)	4 447,2	3 579,6	437,7	429,9
Sous-total (I + II)	38 656,8	31 114,8	3 804,9	3 737,1

III. Réserve de trésorerie	187,3	187,3		
Total (I + II + III)	38 844,1	31 302,1	3 804,9	3 737,1
Part du Protocole de Cartagena (15%)			570,74	

1 Réunions à financer sur le report

- Vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
- Troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application
- Quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention / Dixième réunion des Parties au Protocole de Cartagena / Quatrième réunion des Parties au Protocole de Nagoya tenues simultanément.
- Sessions virtuelles spéciales pour la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application
- Réunion informelle virtuelle de deux jours de pré-session (septembre 2020)
- Réunion virtuelle de 6 jours de pré-session pour la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
- Réunion virtuelle de 6 jours de pré-session pour la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application
- Ainsi que toute réunion supplémentaire de pré-session de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques et techniques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application qui pourrait être décidée

2 Une réunion extraordinaire sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 à financer grâce au report de la ligne K

Tableau 2a

Budget intérimaire intégré relatif aux fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique et de ses protocoles pour 2021

<i>Poste de dépense</i>	<i>2021 (Milliers de dollars des États-Unis)</i>
A. Dépenses de personnel	11 936,80
B. Réunion du Bureau	0,00
C. Voyages en mission	275,00
D. Consultants/sous-traitants	50,00
E. Matériel de sensibilisation du public/communications	50,00
F. Assistance temporaire/heures supplémentaires	100,00
G. Formation	5,00
H. Traduction du site Internet du Centre d'échange/projets du site Internet	65,00
I. Réunions ¹	271,80
J. Réunion d'experts	0,00
K. Réunions extraordinaires concernant l'après-2020 ²	350,00
L. Loyer et dépenses connexes	1 358,20
M. Frais généraux de fonctionnement	726,60
Sous-total (I)	15 188,40
II. Dépenses d'appui au programme (13%)	1 974,49
Sous-total (I + II)	17 162,89
III. Réserve de trésorerie	-390,27
Total (I + II + III)	16 772,63
Part du Protocole de Cartagena Protocol dans le budget intérimaire (15%)	2 515,9
Moins : Contribution du pays d'accueil	(230,22)
Moins : Utilisation des réserves pour les réunions extraordinaires	(59,33)
Total net (montant à partager entre les parties)	2 226,35

1 Réunions à financer sur le budget intérimaire pour 2021 en complément du report selon le tableau 1 ci-dessus

- Vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
- Troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application
- Quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention / Dixième réunion des Parties au Protocole de Cartagena / Quatrième réunion des Parties au Protocole de Nagoya tenues simultanément.
- Sessions virtuelles spéciales pour la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application

- Réunion informelle virtuelle de deux jours de pré-session (septembre 2020)
- Réunion virtuelle de 6 jours de pré-session pour la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
- Réunion virtuelle de 6 jours de pré-session pour la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application
- Ainsi que toute réunion supplémentaire de pré-session de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques et techniques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application qui pourrait être décidée

2 Une réunion extraordinaire sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

Tableau 2b
Exigences en matière de ressources pour chaque division au titre des budgets de base intégrés pour l'année 2021
(Milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2021</i>
I. Programmes :	
Bureau de la Secrétaire exécutive	2 404,4
Protocoles APA et BS	2 283,4
Division de la science, de la société et de l'avenir durable	3 316,75
Division du soutien à la mise en œuvre	4 262,15
II. Administration, finances et services de conférence	2 921,7
Sous-total	15 188,40
Dépenses de soutien au programme	1 974,49
III. Réserve de trésorerie	(390,27)
Total	16 772,63
Part du Protocole de Cartagena dans le budget intégré (15%)	2 515,9
Moins : Contribution du pays d'accueil	(230,22)
Moins : Utilisation de la réserve pour une réunion extraordinaire	(59,33)
Montant net à partager entre les Parties	2 226,35

Tableau 3
Besoins en personnel du Secrétariat à partir des budgets de base de la Convention et de ses Protocoles 2021

<i>Niveau et catégorie</i>	<i>Proposé 2021</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
ASG	1
D-1	3
P-5	10
P-4	12
P-3	14
P-2/1	9
Sous-total	49
Services généraux	29
Total	78

Tableau 4
Contributions au Fonds d'affectation spéciale du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour 2021

Partie	Barème des quotes-parts	Barème assorti d'un plafond de 22% ; aucun PMA ne paie plus de 0,01%	Contributions au 1 ^{er} janvier 2021
Afghanistan	0,007	0,010	223
Afrique du Sud	0,272	0,389	8 652
Albanie	0,008	0,011	254
Algérie	0,138	0,197	4 390
Allemagne	6,090	8,702	193 727
Angola	0,010	0,010	223
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,003	64
Arabie Saoudite	1,172	1,675	37 282
Arménie	0,007	0,010	223
Autriche	0,677	0,967	21 536
Azerbaïdjan	0,049	0,070	1 559
Bahamas	0,018	0,026	573
Bahreïn	0,050	0,071	1 591
Bangladesh	0,010	0,010	223
Barbade	0,007	0,010	223
Belgique	0,821	1,173	26 117
Belize	0,001	0,001	32
Bénin	0,003	0,004	95
Bhoutan	0,001	0,001	32
Biélorussie	0,049	0,070	1 559

Partie	Barème des quotes-parts	Barème assorti d'un plafond de 22% ; aucun PMA ne paie plus de 0,01%	Contributions au 1 ^{er} janvier 2021
Bolivie (État plurinational de)	0,016	0,023	509
Bosnie-Herzégovine	0,012	0,017	382
Botswana	0,014	0,020	445
Brésil	2,948	4,212	93 778
Bulgarie	0,046	0,066	1 463
Burkina Faso	0,003	0,004	95
Burundi	0,001	0,001	32
Cambodge	0,006	0,009	191
Cameroun	0,013	0,019	414
Cap-Vert	0,001	0,001	32
Chine	12,005	17,153	381 886
Chypre	0,036	0,051	1 145
Colombie	0,288	0,412	9 161
Comores	0,001	0,001	32
Congo	0,006	0,009	191
Costa Rica	0,062	0,089	1 972
Côte d'Ivoire	0,013	0,019	414
Croatie	0,077	0,110	2 449
Cuba	0,080	0,114	2 545
Danemark	0,554	0,792	17 623
Djibouti	0,001	0,001	32
Dominique	0,001	0,001	32
Égypte	0,186	0,266	5 917
Émirats arabes unis	0,616	0,880	19 595
Équateur	0,080	0,114	2 545
Érythrée	0,001	0,001	32
Espagne	2,146	3,066	68 266
Estonie	0,039	0,056	1 241
Eswatini	0,020	0,029	636
État de Palestine	0,008	0,011	254
Éthiopie	0,010	0,010	223
Fidji	0,003	0,004	95
Finlande	0,421	0,602	13 392
France	4,427	6,325	140 826
Gabon	0,015	0,021	477
Gambie	0,001	0,001	32
Géorgie	0,008	0,011	254
Ghana	0,015	0,021	477
Grèce	0,366	0,523	11 643
Grenade	0,001	0,001	32
Guatemala	0,036	0,051	1 145
Guinée	0,003	0,004	95

Partie	Barème des quotes-parts	Barème assorti d'un plafond de 22% ; aucun PMA ne paie plus de 0,01%	Contributions au 1 ^{er} janvier 2021
Guinée-Bissau	0,001	0,001	32
Guyane	0,002	0,003	64
Honduras	0,009	0,013	286
Hongrie	0,206	0,294	6 553
Îles Marshall	0,001	0,001	32
Îles Salomon	0,001	0,001	32
Inde	0,834	1,192	26 530
Indonésie	0,543	0,776	17 273
Irak	0,129	0,184	4 104
Iran (République islamique d')	0,398	0,569	12 661
Irlande	0,371	0,530	11 802
Italie	3,307	4,725	105 198
Jamaïque	0,008	0,011	254
Japon	8,564	12,236	272 426
Jordanie	0,021	0,030	668
Kazakhstan	0,178	0,254	5 662
Kenya	0,024	0,034	763
Kirghizistan	0,002	0,003	64
Kiribati	0,001	0,001	32
Koweït	0,252	0,360	8 016
Lesotho	0,001	0,001	32
Lettonie	0,047	0,067	1 495
Liban	0,047	0,067	1 495
Liberia	0,001	0,001	32
Libye	0,030	0,043	954
Lituanie	0,071	0,101	2 259
Luxembourg	0,067	0,096	2 131
Macédoine du Nord	0,007	0,010	223
Madagascar	0,004	0,006	127
Malaisie	0,341	0,487	10 847
Malawi	0,002	0,003	64
Maldives	0,004	0,006	127
Mali	0,004	0,006	127
Malte	0,017	0,024	541
Maroc	0,055	0,079	1 750
Maurice	0,011	0,016	350
Mauritanie	0,002	0,003	64
Mexique	1,292	1,846	41 099
Mongolie	0,005	0,007	159
Monténégro	0,004	0,006	127
Mozambique	0,004	0,006	127
Myanmar	0,010	0,010	223

Partie	Barème des quotes-parts	Barème assorti d'un plafond de 22% ; aucun PMA ne paie plus de 0,01%	Contributions au 1 ^{er} janvier 2021
Namibie	0,009	0,013	286
Nauru	0,001	0,001	32
Nicaragua	0,005	0,007	159
Niger	0,002	0,003	64
Nigeria	0,250	0,357	7 953
Niue	0,001	0,001	32
Norvège	0,754	1,077	23 985
Nouvelle-Zélande	0,291	0,416	9 257
Oman	0,115	0,164	3 658
Ouganda	0,008	0,010	223
Ouzbékistan	0,032	0,046	1 018
Pakistan	0,115	0,164	3 658
Palau	0,001	0,001	32
Panama	0,045	0,064	1 431
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,010	0,014	318
Paraguay	0,016	0,023	509
Pays-Bas	1,356	1,937	43 135
Pérou	0,152	0,217	4 835
Philippines	0,205	0,293	6 521
Pologne	0,802	1,146	25 512
Portugal	0,350	0,500	11 134
Qatar	0,282	0,403	8 971
République arabe syrienne	0,011	0,016	350
République centrafricaine	0,001	0,001	32
République de Corée	2,267	3,239	72 115
République de Moldavie	0,003	0,004	95
République démocratique du Congo	0,010	0,010	223
République démocratique populaire lao	0,005	0,007	159
République dominicaine	0,053	0,076	1 686
République populaire démocratique de Corée	0,006	0,009	191
République-Unie de Tanzanie	0,010	0,010	223
Roumanie	0,198	0,283	6 298
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,567	6,525	145 279
Rwanda	0,003	0,004	95
Saint Vincent et les Grenadines	0,001	0,001	32
Saint-Christophe-et-Nevis	0,001	0,001	32
Sainte-Lucie	0,001	0,001	32
Salvador	0,012	0,017	382
Samoa	0,001	0,001	32
Sénégal	0,007	0,010	223
Serbie	0,028	0,040	891
Seychelles	0,002	0,003	64

Partie	Barème des quotes-parts	Barème assorti d'un plafond de 22% ; aucun PMA ne paie plus de 0,01%	Contributions au 1 ^{er} janvier 2021
Sierra Leone	0,001	0,001	32
Slovaquie	0,153	0,219	4 867
Slovénie	0,076	0,109	2 418
Somalie	0,001	0,001	32
Soudan	0,010	0,010	223
Sri Lanka	0,044	0,063	1 400
Suède	0,906	1,295	28 820
Suisse	1,151	1,645	36 614
Suriname	0,005	0,007	159
Tadjikistan	0,004	0,006	127
Tchad	0,004	0,006	127
Tchéquie	0,311	0,444	9 893
Thaïlande	0,307	0,439	9 766
Togo	0,002	0,003	64
Tonga	0,001	0,001	32
Trinité-et-Tobago	0,040	0,057	1 272
Tunisie	0,025	0,036	795
Turkménistan	0,033	0,047	1 050
Turquie	1,371	1,959	43 612
Ukraine	0,057	0,081	1 813
Union européenne		2,500	55 659
Uruguay	0,087	0,124	2 768
Venezuela (République bolivarienne du)	0,728	1,040	23 158
Viet Nam	0,077	0,110	2 449
Yémen	0,010	0,010	223
Zambie	0,009	0,013	286
Zimbabwe	0,005	0,007	159
Total	68,263	100,000	2 226 350